



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

N°4396
Entrée le 31.07.2026
Chambre des Députés

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 31 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4396 du 6 juillet 2026 de Madame la Députée Nancy Arendt concernant « Accès aux cours de luxembourgeois et au Sproochentest ».

Madame la Ministre,

En date du 6 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Il apparaît cependant que la question relève également de la compétence du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Nancy Arendt.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Famille, des Solidarités, du
Vivre ensemble et de l'Accueil

(s.) Max Hahn